



Il n'a échappé à personne que les terrasses des cafés et restaurants sont devenues des lieux interdits aux non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 février 2010

Bonjour,

Il n'a échappé à personne que les terrasses des cafés et restaurants sont devenues des lieux interdits aux non-fumeurs. Ce qui paraît déjà, en soi, anti-démocratique puisque les fumeurs représentent à peine 30% de la population. Pour l'instant, il fait froid, donc s'installer à l'intérieur n'est pas un problème (hormis celui pour le moins préoccupant révélé par votre enquête sur la qualité de l'air, et celui de la gêne régulière de la porte d'entrée qui s'ouvre et se ferme) mais que va-t-il se passer au printemps ? Inutile de considérer s'y installer tranquillement (et encore moins avec des enfants).

J'ai voulu écrire au préfet afin qu'il intervienne et veille à l'application stricte de la loi Evin dans les établissements alentours, mais il m'a été impossible de trouver les détails du texte. De plus, il est quasi-impossible de s'appuyer sur la circulaire de septembre 2008 car elle ne permet pas franchement de démontrer que les établissements en question ne s'y conforment pas... Pouvez-vous me conseiller une formule, un texte, une démarche qui pourrait donner du poids à mon courrier ?

+

Indépendamment de ce problème de terrasses fumeur, pourquoi n'est-il pas illégal d'acheter des cigarettes et de fumer avant 18 ans ? Sans doute les jeunes braveraient-ils l'interdiction quand même (puisque c'est cela qui les motive selon les psychologues), mais au moins, nous ne verrions plus d'adolescents entre 12 et 17 ans fumer devant les lycées. Une image que tout le monde semble trouver normale... pour des raisons qui m'échappent à vrai dire.

Cordialement, EB

Réponse :

La rubrique [conseils pratiques](#) du site de DNF vous donnera les conseils élémentaires pour demander le respect de la loi,

Par contre, DNF n'est favorable à aucune forme de prohibition, notamment lorsqu'elle ne touche qu'une partie de la population. Tant que la commercialisation du tabac sera légale, sa consommation le sera également. Et si l'on souhaite éviter le spectacle navrant des entrées de lycées envahies par la fumée, il suffira d'interdire de fumer à l'entrée des lycées, mais de l'interdire à tout le monde.